



**Lettre ouverte aux responsables de Postes Canada  
Montréal, le 13 février 2008**

## **Postes Canada : de Partout jusqu'à vous... sauf chez nous !**

S'il faut en croire le directeur des communications du ministre conservateur Michael Fortier, ce serait pour « *veiller à fournir un service de qualité à tous les citoyens* » que la Société canadienne des postes s'apprêterait à fermer le seul bureau de poste du quartier Pointe-Saint-Charles. Postes Canada de son côté invoque la « *trop faible fréquentation* » du bureau pour justifier sa décision de l'éloigner des zones habitées du quartier. On pourrait peut-être en rire s'il s'agissait d'un épisode de *La p'tite vie*. Mais venant du porte-parole du ministre responsable de la région de Montréal et de la très sérieuse Société des postes, cela fait réfléchir sur la conception qu'ont le gouvernement conservateur et la direction de Postes Canada d'un service public.

Ce n'est certainement pas en déménageant le bureau de poste à deux pas du pont Victoria, dans un endroit inaccessible en transport en commun en plus d'être congestionné par la circulation automobile, que Postes Canada va améliorer son service. Pour la population de notre quartier, il s'agit de la perte pure et simple d'un service de proximité qui joue un rôle central dans la communauté.

### **Les responsables de Postes Canada doivent s'expliquer**

Face aux multiples mobilisations de la communauté et à la pétition envoyée à la Chambre des Communes, ni Postes Canada ni les ministres responsables n'ont jugé bon de répondre aux citoyens, si ce n'est par de brefs communiqués répétant que « *fermeture égale amélioration* ».

Comme citoyens et citoyennes, nous sommes en droit de nous attendre à plus de considération de nos éluEs et de nos sociétés de services publics. Puisqu'il ne suffit pas d'affirmer une chose pour la démontrer, nous invitons Madame Moya Greene, présidente de Postes Canada, Monsieur Lawrence Cannon, Ministre responsable de Postes Canada et Monsieur Michael M. Fortier, Ministre responsable de la région de Montréal, à venir s'expliquer en assemblée publique devant les citoyens et citoyennes de Pointe-Saint-Charles. Ils auront à la fois l'opportunité de démontrer les avantages de cette relocalisation.... et d'entendre les arguments de citoyens pour lesquels un service de proximité public est un service essentiel.

Et en attendant que cette assemblée ait lieu, nous demandons à Postes Canada de suspendre la décision de fermeture du bureau prévue pour le 21 mars 2008, et de maintenir le bureau de poste tel qu'il est dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.

### **Un mandat à respecter**

De par la loi, Postes Canada est une société qui a le mandat de fournir le service postal de base tout en l'améliorant et en étant autonome sur le plan financier. Comme tout service public, son objectif est de rendre le meilleur service possible à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la société, au prix coûtant, et non pas de faire des profits comme un service privé. Et, si profits il y a, ils doivent être réinvestis dans l'amélioration des services. La Société canadienne des Postes a réalisé des profits ces 11 dernières années.

Au moment où nos ministres nous parlent de développement régional et souhaitent que les gens se prennent en main, doit-on leur rappeler qu'une façon simple d'appuyer les communautés locales est d'améliorer les services publics, et non pas de les éloigner, les réduire, les fermer ou les privatiser.

Notre bureau de poste, on l'aime public... et proche, s.v.p!

**Action-Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles**